

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/22/2021031264/justel>

Dossier numéro : 2021-04-22/12

Titre

22 AVRIL 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation du règlement visant la mise en place d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social et relatif au paiement de la garantie locative dans le cadre d'un bail étudiant

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 03-05-2021 page : 42027

Entrée en vigueur : 03-05-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le règlement visant la mise en place d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social et relatif au paiement de la garantie locative dans le cadre d'un bail étudiant, repris en annexe, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 3 mai 2021.

[Art. 3](#). Le Ministre du Logement est chargé de l'exécution du présent arrêté.